

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

**DU BUREAU**

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4376**

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : Revente, à Habitations modernes et familiales (HMF) Rhône-Alpes, d'un immeuble situé 79, 79 bis, 81-83, route de la Libération

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

**Bureau du 11 juillet 2013****Décision n° B-2013-4376**

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : **Revente, à Habitations modernes et familiales (HMF) Rhône-Alpes, d'un immeuble situé 79, 79 bis, 81-83, route de la Libération**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2013-01-21-R-0041 du 21 janvier 2013, la Communauté urbaine de Lyon a exercé son droit de préemption dans le cadre de la cession d'un bien situé 79, 79 bis, 81-83, route de la Libération à Sainte Foy lès Lyon -bien cédé occupé- pour un montant de 620 000 €.

Il s'agit d'un immeuble composé de 11 logements et d'un local commercial ainsi que de la parcelle de terrain de 1 498 mètres carrés sur laquelle est édifié cet immeuble.

Ce bien a été acquis pour le compte de Habitations modernes et familiales (HMF) Rhône-Alpes, représenté par monsieur Hamelin, son directeur général, qui s'engage à préfinancer cette acquisition, en vue de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat pour une opération de logement social.

Aux termes de la promesse d'achat, HMF Rhône-Alpes, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien, cédé occupé, au prix de 620 000 €, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

Le programme de HMF Rhône-Alpes consiste en la réhabilitation de 10 ou 11 logements : 7/8 logements en prêt locatif à usage social (PLUS) et 3 en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

HMF Rhône-Alpes aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 3 janvier 2013, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la revente à Habitations modernes et familiales (HMF) Rhône-Alpes, pour un montant de 620 000 €, d'un immeuble situé 79, 79 bis, 81-83, route de la Libération à Sainte Foy lès Lyon -bien cédé occupé- dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat pour une opération de logement social.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

**3° - La recette** totale correspondant à la valeur de sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1752, le 14 janvier 2013 pour la somme de 11 400 000 € en dépenses et 11 400 000 € en recettes.

**4° - La somme** à encaisser, d'un montant de 620 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 458200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.**